

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP 084 003 26S 0065

Commune de Apt

date de dépôt:: 27/04/2026
demandeur: **Silvasud Environnement**
représentée par **M. WALTER Benoit**
pour : **Installation d'un portail et d'un mur de clôture.**
adresse terrain: **112 Chemin Saint Vincent**
84400 APT

Silvasud Environnement représentée par M.
WALTER Benoit
27Chemin des Parties, quartier Voulonne
84220 Cabrières d'Avignon

Monsieur,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires. En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 02 SEP. 2026

Le maire

Jean Villard
